

Communiqué

Le 15 février 2010

L'avis du SAF sur le plan en direction des personnes sourdes ou malentendantes lancé le 10 février par Xavier Darcos, Ministre du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, et Nadine Morano, Secrétaire d'Etat chargée de la Famille et de la Solidarité

Le Syndicat des Audioprothésistes Français (SAF) a apprécié l'ensemble de mesures concrètes destinées à améliorer l'accessibilité de notre société aux 500 000 personnes atteintes de déficience sévère ou profonde ainsi que la prévention et le dépistage de déficiences auditives chez les jeunes.

Nous voulions plus particulièrement souligner l'importance de 3 mesures destinées aux adultes et personnes âgées devenues sourds, représentant la très grande majorité de l'ensemble des sourds et malentendants.

Les mesures 7 et 8 prévoient **un dépistage généralisé des troubles de l'audition, notamment vers 60 ans**. C'est une ancienne revendication du SAF qui voit le jour. Un dépistage organisé par les pouvoirs publics, adapté au plus grand nombre et global, nous paraît être le meilleur moyen de sensibiliser à cette question et de réduire la stigmatisation liée aux problèmes auditifs.

Les mesures 11, 34 et 35 mettent l'accent sur **la détresse psychologique, dégât collatéral de la surdité**, nécessitant une attention spécifique. Il est souligné que la surdité chez la personne âgée est un facteur aggravant et accélérant de la dépendance. Sa prise en charge doit donc intégrer une dimension psychologique à toutes les étapes. L'appareillage auditif, notamment, ne se résume pas à la fourniture d'un bien de consommation. L'accompagnement et les prestations associées sont indispensables.

La mesure 33 montre, enfin, la volonté d'une **amélioration de la prise en charge des appareillages pour les adultes devenus sourds**.

En tant que représentants des audioprothésistes, nous nous considérons de fait concernés. Nous sommes l'une des professions qui côtoie le plus régulièrement les malentendants au quotidien. En effet, nous suivons les, au moins, 1,2 millions de malentendants porteurs d'appareils auditifs (nous avons des données robustes pour corroborer ce nombre, deux fois plus important que les 600 000 porteurs d'appareils cités dans le plan). A ce titre nous avons une expertise unique en la matière.

Le SAF souhaite saisir l'opportunité de ce plan pour travailler à l'amélioration de la prise en charge de la surdité, et propose donc d'être associé aux travaux et au suivi de ces mesures.

Ces questions seront également traitées lors de la table ronde prévue le lundi 15 mars prochain, lors du congrès des audioprothésistes, organisé au CNIT de la Défense par l'Union Nationale des Syndicats d'Audioprothésistes Français, dont le SAF est membre fondateur.

Syndicat des Audioprothésistes Français - 19 rue d'Odessa - 75014 PARIS

Patrick ARTHAUD - Président - Tél. 04 70 28 29 64 - patrick.arthaud@lma03.com
Luis GODINHO - Vice-président - Tél. 01 43 22 38 40 - audition@wanadoo.fr